

Article destiné au site hebdomadaire

Commentaires Auteur :

Thème <i>Obligatoire</i> / 1 seul choix	Gouvernance	Juridique	Géopolitique	Délinquance E&F	Institutions
	1				
Région <i>Obligatoire</i> / 1 seul choix	International	Union Européenne		France	
	1				
Rubrique <i>Facultatif</i> / 1 seul choix	Zoom	Flash Info			
Auteur <i>Obligatoire</i>	FC		Temps de traitement		
Sources <i>Obligatoire</i> (Plusieurs sources possibles)	<i>Asharq-Al-Awsat</i>		Pays <i>Obligatoire</i> (1 seul choix possible)		France
Date de l'article <i>Obligatoire</i>	1905 (mais pas important mettre juillet)				
Semaine de publication <i>Obligatoire</i>	27				
Mots clés <i>Facultatif</i>	Finance islamique				
Noms propres <i>Facultatif</i>	Christine Lagarde, Cheikh Saleh Kamel				
Sigles, Entreprises <i>Facultatif</i>	Al Baraka				
Ressources à lier à cet article <i>Facultatif</i>					

Commentaires / Consignes Rédacteur en chef :

Date obligatoire :

**Visa du Rédacteur en chef pour accord publication :
(bon pour mise en ligne SANS AUCUNE MODIFICATION)**

La France commence à accueillir les banques islamiques

Article publié en langue arabe dans Asharq-Al-Awsat du 19 mai 2009

Un responsable économique de haut rang a dévoilé au journal Al-Sharq Al-Awsat, que deux banques islamiques ont présenté des demandes auprès des autorités françaises compétentes pour les autoriser à ouvrir des filiales sur le marché bancaire en France. Refusant de dévoiler toutefois l'identité de ces deux banques, ce haut responsable a émis le souhait de voir d'autres établissements formuler la même demande. De son côté le Ministre de l'économie, des finances et du travail, Madame Christine Lagarde, a déclaré que son pays dispose de tous les outils pour accueillir et attirer des capitaux qui cherchent à investir selon le concept de la « sharia » islamique, Elle a souligné les efforts permanents de la France pour encourager et

développer l'industrie financière islamique. Le Ministre de l'économie a confirmé, par ailleurs, au journal Al-sharq Al-Awsat lors de son séjour dans la capitale saoudienne, Riyad, l'intérêt de son pays pour l'industrie de la finance islamique, affirmant que la France cherche à concurrencer la capitale britannique, Londres, dans ce domaine, pour que Paris devienne à son tour un centre incontournable de la finance islamique.

Ces déclarations viennent à la suite de plusieurs autres déclarations faites par des hauts responsables indiquant que la France était tout à fait prête pour recevoir des transactions financières islamiques et que le gouvernement avait pris les dispositions réglementaires nécessaires et a procédé à la modification et à la révision de certaines dispositions qui touchent le secteur bancaire français pour le préparer à recevoir les infrastructures bancaires qui proposent des transaction financières islamiques.

De son côté, Sheikh. Saleh Kamel, président du Conseil des Banques et des Institutions Financières Islamiques, a déclaré au journal Al-Sharq Al-Awsat, que l'autorisation accordée aux établissements financiers islamiques d'opérer en France constitue un exploit et un gain importants et représente un intérêt majeur pour l'économie islamique. Il a souligné à ce propos, l'importance de la France en tant que pays avant-gardiste de la laïcité. Sheikh Saleh Kamel a par ailleurs déclaré que, l'introduction de la finance islamique en France survient après plusieurs tentatives faites par des précurseurs de l'industrie de la finance islamique il y a une dizaine d'années, lorsque « *nous-mêmes avons demandé au nom du groupe bancaire Al-Baraka l'autorisation d'établir une filiale en France* », mais notre demande a été refusée à l'époque, a-t-il déclaré. Il a ajouté qu'en tant que « *Leader dans l'industrie de la finance islamique, nous saluons cette initiative courageuse, parce que la France jouit d'un poids culturel particulier qui la distingue des autres pays européens, ce poids culturel français influence ses voisins* ».

De son côté, Madame Christine Lagarde a confirmé que la révision des lois et des règlements en France pour faciliter l'accueil des infrastructures bancaires qui offrent des services financiers islamiques est terminée, et que le terrain était désormais prêt pour recevoir ces infrastructures à conditions qu'elles opèrent conformément aux lois et règlements en vigueur en France et conformément à la loi islamique.

De son côté le Dr. Azzeddine Khoja, secrétaire général du Conseil des banques et des institutions financières islamiques, a déclaré que la décision française était historique dans ce pays qui compte plus de cinq millions de citoyens musulmans. Cet exploit est le résultat d'une action menée depuis l'année 2007, lorsque le Président Sarkozy a demandé à son ministre Christine Lagarde de présenter un programme de travail pour améliorer l'attractivité de la place financière parisienne.

Toutefois, si cette décision porte en elle des éléments positifs pour l'industrie financière islamique, elle comporte aussi un certain nombre de doutes dont il faut se méfier et qui peuvent avoir des effets négatifs sur l'industrie financière islamiques. Il faut étudier attentivement toutes les conséquences de cette décision avec les moindres détails afin que cet élargissement n'échappe pas à tout contrôle ou qu'il ne soit en fait « *imaginaire* » ou vise un intérêt, ou qu'il vide tout simplement l'activité bancaire de son contenu, de son identité et de ses spécificités. Cette prudence doit nous permettre de rester éveillés devant tout élargissement qui concernerait tout produit financier ou toute nouvelle entreprise offrant des produits financiers

islamiques, ou tout Pays ou Etat qui chercherait à accueillir ou à contenir l'activité financière islamique pour acquérir une position « *de place financière islamique internationale* » de premier choix.

La décision française comporte des éléments positifs, comme la possibilité d'offrir des services financiers à des millions de musulmans en France et de leur offrir la possibilité de faire des transactions financières conformes à leurs croyances ou de présenter de nouvelles propositions « morales » qui s'inscrivent dans ce qu'on appelle « l'investissement responsable » qui s'adresse à une nouvelle tranche de la population qu'elle soit musulmane ou chrétienne ou de toute autre croyance, celle qui cherche par exemple ce genre de transaction financière.